

CANADA  
QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-AU-TONNERRE

Séance régulière du conseil municipal de la municipalité de Rivière-au-Tonnerre, tenue ce 4 mars 2019, au bureau municipal.

**SONT PRÉSENTS (ES):**

Madame Lorenza Beaudin	Maire
Monsieur Karl Derosby	Conseiller
Monsieur Edwin Bond	Conseiller
Madame Anne-Marie Boudreau	Conseillère
Monsieur Jacques Bernier	Conseiller
Monsieur Eddy Boudreau	Conseiller
Monsieur Jimmy Poirier	Conseiller

**EST ABSENT:**

Formant quorum sous la présidence, de madame Lorenza Beaudin, maire

**EST ÉGALEMENT PRÉSENTE:** Madame Josée Poulin directrice générale.

**1. MOMENT DE RECUEILLEMENT**

Les participants se recueillent.

---

**2. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

À la salle du conseil municipal de Rivière-au-Tonnerre, l'assemblée est ouverte à 19 h 00 par le maire, madame Lorenza Beaudin. Madame Josée Poulin fait fonction de secrétaire.

---

**3. RÉOLUTION 27-03-19**

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Edwin Bond

APPUYÉ PAR le conseiller Jacques Bernier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé et que les affaires nouvelles restent ouvertes.

---

**4. RÉOLUTION 28-03-19**

**LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS DE FÉVRIER 2019**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jacques Bernier

APPUYÉ PAR le conseiller Eddy Boudreau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le procès-verbal du mois de février 2019 soit accepté tel que déposé.

**5. RÉSOLUTION 29-03-19**

**ADOPTION DE LA CONCILIATION BANCAIRE DU MOIS  
FÉVRIER 2019**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Edwin Bond

APPUYÉ PAR la conseillère Anne-Marie Boudreau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la conciliation bancaire du mois de février 2019 soit  
adoptée telle que déposée.

---

**6. RÉSOLUTION 30-03-19**

**APPROBATION DES COMPTES ET DÉBOURSÉS**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Edwin Bond

APPUYÉ PAR le conseiller Jacques Bernier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE les comptes et déboursés soient adoptés et que le paiement et  
les déboursés soient autorisés.

---

**7. RÉSOLUTION 31-03-19**

**ACQUISITION DE L'IMMEUBLE PORTANT LE NUMÉRO DE LOT  
5 063 265**

ATTENDU QU'UNE partie de du lot 5 063 265 empiète sur la rue du Vieux  
Quai ;

ATTENDU QU'au fil du temps une virée municipale si retrouve;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jacques Bernier

APPUYÉ PAR le conseiller Karl Dérosby

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Municipalité fasse l'acquisition de l'immeuble portant le numéro  
de lot 5 063 265 au montant de 1500\$ en plus de faire le paiement de  
la totalité des taxes 2019;

QUE la Municipalité demande à Me Stéphanie Mc Clure de chez Cain  
Lamarre pour notarié l'acte de vente;

Que tous les frais de cet achat soient à la charge de la Municipalité;

Que Madame Josée Poulin, directrice-générale soit autorisée à signer  
tous les documents nécessaires donnant effet à la présente résolution.

---

**8. RÉSOLUTION 32-03-19**

**AUTORISATION DU 4<sup>ème</sup> PAIEMENT À L'ENTREPRENEUR AUX DÉNEIGEMENTS**

CONSIDÉRANT QUE le contrat de déneigements stipule à l'article 17 que l'entrepreneur recevra le quatrième paiement le 15 mars 2019 en raison de 20%;

CONSIDÉRANT QU'UNE somme de 20% de chacun des versements sera retenu pour couvrir tout défaut d'exécution;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jacques Bernier

APPUYÉ PAR le conseiller Eddy Boudreau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Municipalité autorise le paiement de 9600\$ avant les taxes à l'entrepreneur correspondant à 20% du contrat moins la retenu de 20%;

QUE Madame Josée Poulin, directrice- générale est autorisée à émettre le chèque à l'entrepreneur en date du 15 mars 2019.

---

**9. RÉSOLUTION 33-03-19**

**MANDATER LA FIRME ENGLOBE POUR UNE CARACTÉRISATION ENVIRONNEMENTALE DE SITE PHASE II SUR LE LOT 5 063 082**

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu l'autorisation de Revenu Québec pour l'étude de caractérisation environnementale sur le lot 5 063 082;

ATTENDU l'offre de service reçu par Englobe en deux (2) phases c'est-à-dire une phase préliminaire et une phase complémentaire;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Anne-Marie Boudreau

APPUYÉ PAR le conseiller Jacques Bernier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Municipalité mandate Englobe pour effectuer en premier lieu l'étude de caractérisation préliminaire au montant de 5250\$;

QUE suite aux résultats de cette étude préliminaire la Municipalité décidera par la suite si elle procèdera à la phase complémentaire au montant de 8550\$;

Que Madame Josée Poulin, directrice-générale soit autorisée à signer tous les documents nécessaires donnant effet à la présente résolution.

---

**10. RÉSOLUTION 34-03-19**

**AVIS DE MOTION**

Un avis de motion est proposé par le conseiller Jacques Bernier que lors de la séance ordinaire d'avril un règlement sera adopté encadrant l'usage du cannabis

---

**11. RÉSOLUTION 35-03-19**

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 189-03-19  
ENCADRANT L'USAGE DU CANNABIS**

ATTENDU QUE la possession de cannabis à des fins autres que médicales est légale au Canada depuis le 17 octobre 2018;

ATTENDU QUE la consommation de cannabis est encadrée par la Loi encadrant le cannabis;

ATTENDU QUE la municipalité de Rivière-au-Tonnerre désire encadrer davantage la consommation de cannabis sur son territoire;

ATTENDU QUE la Loi sur les compétences municipales, RLRQ, c. C-47.1, confère une compétence aux municipalités locales en matière de nuisances, de paix, d'ordre et de bien-être général de leur population;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jacques Bernier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil adopte le projet de règlement numéro 189-03-19 encadrant l'usage du cannabis;

---

**12. RÉSOLUTION 36-03-19**

**PROCLAMATION OFFICIELLE/ MARS, MOIS NATIONAL DE  
SENSIBILISATION À L'ÉPILEPSIE**

ATTENDU QUE personne n'est à l'abri de l'épilepsie;

ATTENDU QUE le manque d'informations contribue à perpétuer les problèmes liés à l'isolement et freine l'épanouissement des personnes atteintes;

ATTENDU QU'il est primordial d'en parler et de faire connaître ce trouble;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Edwin Bond

APPUYÉ PAR le conseiller Eddy Boudreau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil proclame officiellement «Mars, mois national de sensibilisation à l'épilepsie»;

Que le conseil donne un appui financier au montant de 50 \$ à L'association épilepsie Côte-Nord Inc

---

**13. RÉSOLUTION 37-03-19**

**AUTORISATION DE DÉPLACEMENT ET D'INSCRIPTION**

ATTENDU L'invitation au Grand Gala du mérite 2019 de Tourisme Côte-Nord le 9 mai 2019 à Sept-Iles;

ATTENDU l'importance pour la Municipalité d'être représentée à cet évènement;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Karl Dérosby

APPUYÉ PAR le conseiller Jacques Bernier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil autorise Madame Anne-Marie Boudreau, conseillère et Madame Judith Touzel, agente de développement à assister au gala du mérite 2019 qui aura lieu à Sept-Iles le 9 mai 2019;

D'affecter les sommes nécessaires donnant effet à la présente résolution, d'autoriser les paiements, de même que les décaissements

---

**14. RÉSOLUTION 38-03-19**

**SÉCURITÉ CIVILE - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE-VOLET 2**

ATTENDU QUE le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Karl Dérosby

APPUYÉ PAR le conseiller Jimmy Poirier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

Que la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 10 000\$, dans le cadre du **Volet 2** du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 18 687.78\$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 8687.78\$ ;

Que la municipalité autorise Madame Josée Poulin, directrice-générale à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les

renseignements qu'il contient sont exacts.

---

**15. RÉSOLUTION 39-03-19**

**OFFRE DE VENTE-ANCIEN CAMPEMENT D'HYDRO-QUÉBEC**

ATTENDU QUE la Municipalité a prit connaissance de l'offre de vente du Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles pour le terrain de l'ancien campement d'hydro-Québec;

ATTENDU QUE l'offre est de 4000\$ par hectare et que le terrain a une superficie approximative de 13.5 hectares;

ATTENDU QUE présentement la Municipalité loue ce terrain au montant de 2200\$ par année;

ATTENDU QUE la Municipalité n'a pas les fonds nécessaires pour faire l'acquisition de ce terrain à ce montant;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Edwin Bond

APPUYÉ PAR le conseiller Eddy Boudreau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre n'accepte pas l'offre de vente pour le terrain de l'ancien campement.

QUE la Municipalité demande au Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles de maintenir la location pour ce terrain.

---

**16. RÉSOLUTION 40-03-19**

**PROPOSITION D'HYDRO-QUÉBEC POUR BORNE DE RECHARGE**

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une proposition d'Hydro-Québec pour l'installation d'une borne de recharge rapide;

ATTENDU QUE tous les frais encourus avant et après projet sont à la charge d'Hydro-Québec y compris la borne de recharge;

ATTENDU le délai de recharge des voitures pour les usagers;

ATTENDU QUE l'emplacement de cette borne doit être choisi selon l'accessibilité à des services pour les utilisateurs ;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jacques Bernier

APPUYÉ PAR la conseillère Anne-Marie Boudreau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre propose cette offre à la Coopérative Coste puisque celle-ci offre du service et représente les commerces du village.

---

**17. RÉSOLUTION 41-03-19**

**ACHAT DE BAC COMMERCIAL ET RÉSIDENTIEL POUR LES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET RECYCLABLES**

ATTENDU QUE la Municipalité veut accommoder les commerces durant la saison hivernale ;

ATTENDU QUE la Municipalité doit se munir de bacs afin d'en avoir à sa disposition pour dépanner la population advenant un bris de camion ou autre;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jimmy Poirier

APPUYÉ PAR le conseiller Eddy Boudreau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Municipalité fasse l'acquisition de 4 bacs commercial vert, de 3 bacs commercial bleu ainsi que 4 bacs résidentiel vert et de 2 bacs résidentiel bleu;

QUE la Municipalité accommodera les commerçants pour la saison hivernale et reprendra les bacs au printemps;

QUE la Municipalité mettra à la disposition des citoyens, lors de problème de collecte, des bacs supplémentaires au garage municipal;

QUE la Municipalité réintègre la décision de ne plus donner aucun bac aux citoyens et/ou commerçant.

---

**18. RÉSOLUTION 42-03-19**

**RÉFÉRENDUM CONSULTATIF –TERRAIN DE CAMPING**

CONSIDÉRANT le contenu du Règlement de zonage actuellement en vigueur sur le territoire de la Municipalité, qui autorise l'usage « terrain de camping » (qui fait partie du groupe), uniquement dans la zone CR-2;

CONSIDÉRANT que le conseil désire procéder à une analyse de son Règlement de zonage afin d'identifier une ou plusieurs zones où cet usage pourrait être autorisé, dans l'avenir;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un usage qui assurera le développement touristique et commercial de la Municipalité;

CONSIDÉRANT que dans cet exercice de planification, le conseil désire consulter la population;

CONSIDÉRANT que cette consultation s'inscrira dans l'ensemble de la réflexion que doit faire le conseil à cet égard;

CONSIDÉRANT que, bien évidemment, cette consultation n'aura pas pour effet de limiter les pouvoirs du conseil en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU)* et de restreindre les obligations du conseil relativement au processus de consultation et d'approbation d'un règlement qui devra éventuellement être adopté en vertu de ladite loi (modification éventuelle du Règlement de zonage);

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Edwin Bond

APPUYÉ PAR le conseiller Jacques Bernier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil soumette des questions aux personnes habiles à voter selon la liste électorale 2017 pour les secteurs Rivière-au-Tonnerre et Sheldrake;

QUE le conseil fixe la date de retour du sondage au 15 avril 2019;

QUE le résultat du sondage sera publié dans le journal l'Ammarrage

---

**19. RÉSOLUTION 43-03-19**

**ACQUISITION D'UN CAMION DE COLLECTE DES VIDANGES PAR LA RÉGIE INTER MUNICIPAL DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE L'OUEST DE LA MINGANIE**

CONSIDÉRANT les nombreux inconvénients occasionnés à la population à cause des bris sur le camion de la collecte;

CONSIDÉRANT QUE les conseillers représentant les quatre (4) localités participant à la collecte soit Mingan, Longue-Pointe-de-Mingan, Rivière-Saint-Jean et Rivière-Au-Tonnerre qui ont été présents à la rencontre de la régie du mardi 26 février 2019 ont adopté à l'unanimité l'achat d'un camion neuf;

CONSIDÉRANT QUE l'achat d'un nouveau camion de collecte est devenu nécessaire pour assurer un service fiable aux citoyens des localités concernées;

CONSIDÉRANT QUE les localités concernées soient Mingan, Longue-Pointe-de-Mingan, Rivière-Saint-Jean et Rivière-Au-Tonnerre n'ont pas les fonds nécessaires pour faire l'acquisition du camion;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la RIMMR mandatés par les localités concernées par l'achat d'un camion de collecte ont demandé au conseil de la RIMMR d'un prêt représentant le montant de l'achat;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la RIMMR ont accepté à l'unanimité le prêt pour l'achat du camion neuf;

ATTENDU QUE le conseil municipal doit être informé de cet achat et qu'il doit en approuver les termes et les conditions;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jimmy Poirier



APPUYÉ PAR le conseiller Jacques Bernier

Et résolu majoritairement par tous les membres présents:

QUE la Municipalité est favorable que la RIMMR entame les démarches pour faire l'acquisition d'un camion compacteur neuf pour la collecte des matières résiduelles;

QUE la Municipalité accepte les termes de l'entente soient un montant d'environ 250 000\$ partagés entre les quatre (4) localités concernées (Mingan, Longue-Pointe-de-Mingan, Rivière-Saint-Jean et Rivière-Au-Tonnerre) pour une durée de cinq (5) ans et ce, au taux d'intérêt annuel de 3%;

QUE dès que le montant total de l'achat sera connu, la RIMMR devra transmettre un tableau représentant le capital, les intérêts et le total à verser annuellement par la Municipalité. Ce tableau servira aussi à prévoir les montants d'emprunt aux prévisions budgétaires annuelles;

QUE la Municipalité autorise Monsieur Ghabi Nader, Directeur général de la régie, à faire le nécessaire pour donner effet à la présente résolution.

---

**20. RÉSOLUTION 44-03-19**

**APPUI POUR LES DÉMARCHES RÉALISÉES PAR LA FÉDÉRATION DES VILLAGES-RELAIS AU BÉNÉFICE DU RÉSEAU**

CONSIDÉRANT QUE le Programme Village-relais a été lancé en 2006 et qu'il compte 41 municipalités accréditées à ce jour;

CONSIDÉRANT QUE le Programme vise deux grands objectifs qui sont de contrer les effets de la fatigue au volant en offrant des lieux d'arrêt sécuritaire et de contribuer au développement local des municipalités accréditées;

CONSIDÉRANT QUE le Programme s'inscrit parfaitement dans la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022 et de son ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

CONSIDÉRANT QUE l'entente qui lie les municipalités accréditées et le ministère des Transports est composée d'engagements des deux parties et que la mise en œuvre et la réussite de ce Programme ne peuvent se faire sans la participation pleine et entière des Villages-relais avec leurs commerçants et celle du Ministre des Transports;

CONSIDÉRANT QUE les Villages-relais se sont dotés d'une Fédération pour les représenter auprès des différents partenaires gouvernementaux;

CONSIDÉRANT QUE le Programme Villages-relais génère des économies substantielles au ministère des Transports en termes d'immobilisation et d'exploitation par rapport aux autres éléments formant les parcs routiers;

CONSIDÉRANT la nécessité de promouvoir le Programme Village-relais pour être mieux connu du grand public et ainsi en assurer pleinement son rôle;

CONSIDÉRANT QU' 'au cours des 10 dernières années, le réseau a bénéficié de seulement 3 grandes campagnes de promotion, soit de 2012 à 2014;

CONSIDÉRANT les différences significatives qui existent entre les municipalités accréditées, tant au niveau de la population (de 270 à 10 000 de population), qu'au niveau des moyens dont elles disposent pour honorer leur

Séance régulière du 4 mars 2019

engagement de Village-relais et qu'elles doivent respecter une charte qualité en offrant plusieurs services de base l'année durant;

CONSIDÉRANT QUE toutes les municipalités investissent et réalisent chaque année des travaux d'amélioration des aménagements afin de rendre les lieux publics plus accessibles et sécuritaires;

CONSIDÉRANT QUE par leur engagement pour la sécurité routière, les Villages-relais seraient en droit de s'attendre à une meilleure reconnaissance passant par le biais de programmes gouvernementaux ayant pour objectif de les assister au maintien de leur rôle qui offre davantage de services qu'un parc routier.

PAR CONSÉQUENT

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Anne-Marie Boudreau

APPUYÉ PAR le conseiller Edwin Bond

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE demander à la députée madame Lorraine Richard de la circonscription de Duplessis et au Ministre des Transports, monsieur François Bonnardel, de soutenir les Villages-relais et leurs préoccupations préalablement mentionnées qui sont notamment d'obtenir une campagne de promotion d'envergure pour mieux faire connaître les services du réseau et l'obtention d'un soutien du ministère des Transports et des ministères partenaires, Tourisme et Affaires municipales et de l'Habitation pour la réalisation de projets permettant aux Villages-relais de jouer pleinement leur rôle en matière de lieu d'arrêt sécuritaire pour les usagers de la route.

QU'UNE copie de cette résolution soit envoyée à la Fédération des Villages-relais du Québec

---

**21.   RÉSOLUTION 45-03-19**

**DEMANDE D'APPUI FINANCIER FESTIVAL DU CONTE ET DE LA LÉGENDE DE L'INNUCADIE**

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance de la correspondance du 26 février 2019 concernant la demande d'appui financier pour le festival du conte et de la légende de l'Innucadie;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jimmy Poirier

APPUYÉ PAR la conseillère Anne-Marie Boudreau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal accepte la demande d'appui financier au montant de 100\$ pour le Festival du conte et de la légende de l'Innucadie.

---

**22.   RÉSOLUTION 46-03-19**

**DEMANDE D'APPUI FINANCIER À LA SOCIÉTÉ DU PONT SUR LE SAGUENAY**

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance de la correspondance du 25 février 2019 concernant la demande d'appui financier la Société du pont sur le Saguenay;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Edwin Bond

APPUYÉ PAR la conseillère Anne-Marie Boudreau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal accepte la demande d'appui financier au montant de 50\$ pour La Société du pont sur le Saguenay.

---

**23.   RÉSOLUTION 47-03-19**

**OFFRE DE SERVICE-MESURE D'ACCUMULATION DE BOUES  
DANS LES ÉTANGS AÉRÉ EN 2019 PAR ECHO-TECH**

CONSIDÉRANT l'obligation de la Municipalité de faire mesurer les étangs aérés;

CONSIDÉRANT l'offre de service de l'entreprise Écho-Tech;

PAR CONSÉQUENT

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jimmy Poirier

APPUYÉ PAR la conseillère Anne-Marie Boudreau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Municipalité accepte l'offre de service d'Écho-Tech au montant de 1160\$ avant taxes pour la mesure d'accumulation de boues dans les étangs aérés 2019.

---

**24.   RÉSOLUTION 48-03-19**

**DEMANDE DE BUDGET POUR LE FORUM CITOYEN AU  
PRINTEMPS 2019**

ATTENDU QU'un Forum citoyen aura lieu au début d'avril;

ATTENDU QUE plusieurs sujets seront traités avec les citoyens;

PAR CONSÉQUENT

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Edwin Bond

APPUYÉ PAR le conseiller Jacques Bernier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Municipalité alloue le montant de 600\$ pour défrayer les coûts du Forum citoyen.

---

**25. RÉSOLUTION 49-03-19**

**AUTORISATION DE DÉPLACEMENT POUR LA RÉPRÉSENTANTE DE LA MUNICIPALITÉ EN TOURISME**

ATTENDU QUE la Ministre du tourisme sera de passage à Sept-Iles le 29 mars prochain pour une importante démarche de consultation;

PAR CONSÉQUENT

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jimmy Poirier

APPUYÉ PAR le conseiller Karl Dérosby

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil autorise la conseillère Anne-Marie Boudreau a représenter la Municipalité le 29 mars 2019 à Sept-Iles lors du passage de la Ministre en tourisme;

D'affecter les sommes nécessaires donnant effet à la présente résolution, d'autoriser les paiements, de même que les décaissements.

---

**26. RÉSOLUTION 50-03-19**

**MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉ DU QUÉBEC POUR LE REGROUPEMENT D'ACHAT EN COMMUN DE PRODUITS D'ASSURANCE POUR LES CYBER-RISQUES 2019-2024**

CONSIDÉRANT que, conformément aux articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 et suivants du Code municipal, la municipalité de Rivière-au-Tonnerre souhaite joindre l'Union des municipalités du Québec et son regroupement pour l'achat en commun de produits d'assurances pour les cyber-risques pour la période 2019-2024;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Karl Dérosby

APPUYÉ PAR la conseillère Anne-Marie Boudreau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la municipalité de Rivière-au-Tonnerre

JOIGNE par les présentes, le regroupement d'achat de l'Union des municipalités du Québec et mandate celle-ci, en vue de l'octroi d'un contrat de produits d'assurance pour les cyber-risques pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2019 jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2024.

AUTORISE la mairesse, Madame Lorenza Beaudin et la directrice-générale à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente intitulée «ENTENTE de regroupement de municipalités au sein de l'Union des municipalités du Québec relativement à l'achat en commun de produits d'assurance pour les cyber-risques» soumise et jointe aux présentes pour en faire partie intégrante comme si récitée au long.

Selon la loi, la municipalité accepte qu'une municipalité qui ne participe

pas présentement au regroupement, puisse demander, en cours de contrat, par résolution, son adhésion au présent regroupement à la condition que l'UMQ l'autorise et que la municipalité souhaitant se joindre au regroupement s'engage à respecter toutes et chacune des conditions prévues au cahier des charges, aux frais requis par l'UMQ et au contrat d'assurances et au mandat du consultant, adjugés en conséquence. Et que cette jonction ne devra pas se faire si elle dénature les principaux éléments de l'appel d'offres, du contrat ou du mandat en cause.

---

**27. Rapport des comités**

Madame Lorenza Beaudin parle des négociations de la MRC de la Minganie avec Hydro-Québec .

---

**28. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est posée au conseil.

---

**29. LEVÉE DE LA SESSION**

L'ordre du jour étant épuisé, la clôture de l'assemblée est proposée par le conseiller Edwin Bond. Madame Lorenza Beaudin, mairesse déclare la séance levée à. 20h10.

---

**30. SIGNATURE**

---

Josée Poulin  
Directrice générale

---

Lorenza Beaudin  
Maire